

LA CHARGÉE PAR INTERIM DES FONCTIONS DE PRÉSIDENTE DIRECTRICE GÉNÉRALE DE  
L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE MÉDICALE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2018 portant attribution de fonctions à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n° CSS6 de l'Inserm dans sa séance du 28 au 31 mai 2018 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 25 au 29 juin 2018 ;

Vu la décision Inserm n° 2014-063 créant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1124 ;

**Décident :**

**Article 1 :** L'Unité Mixte de Recherche UMR Inserm U 1124 intitulée " Toxicité Environnementale, Cibles Thérapeutiques, Signalisation Cellulaire et Biomarqueurs / Environmental Toxicity, Therapeutic Targets, Cellular Signaling and Biomarkers " est prolongée jusqu'au 31 décembre 2023.

**Article 2 :** Monsieur Robert BAROUKI est reconduit dans ses fonctions de Directeur de cette Unité jusqu'au 31 décembre 2023.

**Article 3 :** La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

LA CHARGÉE PAR INTERIM DES FONCTIONS DE PRÉSIDENTE DIRECTRICE GÉNÉRALE DE  
L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE MÉDICALE



LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES